

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18461 - 72ÈME ANNÉE

Nouvelle utilisation de l'article 49-3 pour faire adopter le texte sans débat ni vote à l'Assemblée nationale

Loi Travail : le passage en force se confirme



Depuis quatre mois, c'est la mobilisation contre le projet de loi El Khomri.

Aucune motion de censure n'a été déposée hier à l'Assemblée nationale. Le projet de loi Travail est donc adopté sans débat ni vote en seconde lecture par les députés. Le texte va revenir au Sénat. La méthode employée par le gouvernement montre sa volonté de faire passer en force ce projet, malgré un mouvement social qui dure depuis près de 4 mois.

Hier, un groupe de députés n'a pas réussi à réunir le nombre de signatures nécessaire au dépôt d'une motion de censure, à la suite de l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter sans débat ni vote le projet de loi Travail par l'Assemblée nationale en seconde lecture. Même si 58 parlementaires avait soutenu cette initiative, elle était vouée à l'échec car la droite avait dit son intention de ne pas voter pour cette motion de censure, sachant qu'elle-même n'avait pas jugé nécessaire d'en déposer une. Le texte va donc de nouveau être examiné par les sénateurs, mais au bout du compte le dernier mot reviendra au gouvernement. Car lors du vote ultime par l'Assemblée nationale, il pourra toujours faire usage de l'article 49-3 pour faire taire toute opposition.

Cela fait pourtant près de 4 mois que le projet de loi Travail fait l'objet d'une large protestation. Un mouvement social est lancé depuis près de 4 mois. Il a mené 12 journées de grèves et de manifestations, car les concessions faites sur le texte initial par le gouvernement ne changent pas sa nature. La régression sociale qu'il contient se matérialise dans plusieurs mesures emblématiques.

Le droit au service du patronat

Dès l'article 2, le projet de loi consacre l'inversion de la hiérarchie des normes. Jusqu'à présent, les travailleurs bénéficient de la protection de la loi ou des conventions collectives quand elles existent pour fixer la norme. Dans des cas très limités, l'accord d'entreprise peut fixer ses règles.

Désormais, pour la plupart des sujets, ce sont les accords d'entreprise qui fixent les règles, de manière totalement autonome. Les accords de branche, qui ne peuvent plus contenir de clause dite de verrouillage, ne sont applicables que s'il n'y a pas d'accord d'entreprise, et la loi n'est applicable que s'il n'y a pas d'accord de branche. La loi

est donc supplétive. On part du bas pour aller vers le haut. Cela concerne donc notamment la rémunération et le temps de travail.

Licenciements plus faciles

Le projet de loi El Khomri ouvre aussi la voie à des licenciements facilités. Il prévoit qu'il suffit d'un trimestre de baisse du chiffre d'affaires pour autoriser les licenciements économiques alors qu'aujourd'hui, un tel acte constitue un licenciement abusif qui ouvre le droit à des indemnités.

De plus, le projet du gouvernement veut aussi donner la garantie aux patrons qu'en cas de licenciement abusif, ils seront protégés. Car les juges ne pourront plus décider librement du montant des indemnités allouées au salarié s'ils estiment son licenciement injustifié. Le barème, qui devait être obligatoire, devient indicatif. Cependant, au regard de la composition paritaire des conseils de prud'hommes (moitié salariés – moitié employeurs) et de son caractère de juridiction de compromis, le barème aura tendance à s'imposer. Il est très peu probable que les représentants des employeurs acceptent d'attribuer une indemnité supérieure à celle prévue par le barème.

Protection diminuée

Voici dans le détail ce que prévoit ce barème concernant les indemnités :

Si l'ancienneté du salarié dans l'entreprise est inférieure à deux ans : trois mois de salaire

Si l'ancienneté du salarié dans l'entreprise est d'au moins deux ans et de moins de cinq ans : six mois de salaire

Si l'ancienneté du salarié dans l'entreprise est d'au moins cinq ans et de moins de dix ans : neuf mois de salaire

Si l'ancienneté du salarié dans l'entreprise est d'au moins dix ans et de moins de vingt ans : douze

mois de salaire

Si l'ancienneté du salarié dans l'entreprise est supérieure à vingt ans : quinze mois de salaire.

Autrement dit, ces barèmes sont très bas et sont insuffisants à réparer le préjudice des salariés.

Grave conséquences à La Réunion

À La Réunion, la gravité de ces mesures sera amplifiée par la situation sociale. Notre île connaît déjà un fort taux de chômage. C'est pourquoi le dialogue social est extrêmement difficile, car dans les négociations, le patron peut s'appuyer sur le chantage à l'emploi pour bloquer les discussions afin d'imposer un accord qui fait reculer les droits des salariés. De plus, dans un tel contexte, une diminution des indemnités de licenciement va encore augmenter la précarité des travailleurs à la recherche d'un emploi. Or, avec un taux de chômage bien supérieur à 20 %, retrouver un travail rapidement est très difficile. Plus de 70.000 Réunionnais sont inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi.

Ce sont ces raisons parmi tant d'autres qui expliquent pourquoi une telle loi ne doit pas s'appliquer à La Réunion. Mais jusqu'à présent, l'attitude du gouvernement n'a pas changé. Il veut faire passer un texte qui ramènera les droits des travailleurs réunionnais plusieurs décennies en arrière, avec toutes les conséquences que cela comporte.

M.M.

Édito

Qui peut croire Daniel Alamélou ?

L'inéligibilité de René-Paul Victoria a changé la donne à la CINOR. C'est en effet Jean-Jacques Morel qui est appelé à lui succéder. Mais ce dernier refuse de rejoindre la coalition conduite du président socialiste. En conséquence, la majorité de ce dernier ne tient plus qu'à un fil. Pour justifier son choix, l'élu dionysien a expliqué que si d'après lui, la présidence tournante n'est pas le système le plus efficace, il s'y rallie car il respecte la parole donnée. Il veut donc que conformément à cette parole donnée, Jean-Louis Lagourgue succède à Gérald Maillot car la présidence de la CINOR doit revenir à un élu de Sainte-Marie pendant deux ans à compter de ce mois de juillet.

Cet épisode rappelle qu'une des valeurs fondamentales de la politique reste la parole donnée. Or, c'est justement à la CINOR que siège un élu qui a montré le peu de cas qu'il faisait de ce principe. C'est Daniel Alamélou.

En 2008, il est élu sur la liste conduite par Maurice Gironcel aux municipales de Sainte-Suzanne. Au cours de ce mandat, une décision de justice décide d'écarter Maurice Gironcel. Les élus de la majorité municipales prennent donc l'engagement de démissionner sitôt Maurice Gironcel rééligible, afin que la population de Sainte-Suzanne puisse de nouveau désigner son maire. En attendant, les responsabilités étaient réparties de cette façon : Yolande Pausé devenait maire, et Daniel Alamélou conseiller général. Lors de l'élection partielle, puis aux élections cantonales de 2011, ce dernier a pu compter sur un soutien sans faille de Maurice Gironcel. Cela explique pourquoi en 2011 il a obtenu plus de 70 % des suffrages.

Mais quand Maurice Gironcel est redevenu éligible, plusieurs membres de la majorité municipale ont décidé de ne pas respecter la parole

donnée. Ils pensaient que ce mauvais exemple allait inspirer les communistes. Peine perdue, leur pitoyable manœuvre pour garder le pouvoir allait échouer. Car pour l'honneur des communistes et du peuple réunionnais, des élus ont tenu leur parole. Ils étaient suffisamment nombreux à démissionner pour obliger à la tenue d'une élection municipale partielle. En conséquence, c'était au peuple de choisir.

Il a décidé de donner raison à ceux qui ont tenu leur parole, et la liste conduite par Maurice Gironcel a été élue en janvier 2012. Depuis cette date, plusieurs scrutins ont été organisés. À chaque fois, Daniel Alamélou a perdu face au suffrage universel : élections municipales de 2014, élections cantonales de 2015. Aux dernières régionales, il soutenait une autre diviseuse, Huguette Bello. La liste de cette dernière a été distancée à Sainte-Suzanne par celle où figurait Maurice Gironcel.

Autrement dit, Sainte-Suzanne a fait le choix de soutenir ceux qui respectent leur parole. Ce principe est une base essentielle en politique. Car comment faire confiance à des élus ou des candidats qui montrent dans leurs actes qu'ils sont prêts à se renier, uniquement pour espérer bénéficier du pouvoir et du confort matériel qu'il peut procurer.

Alors, convaincu de son impuissance à gagner régulièrement une élection, Daniel Alamélou tente d'utiliser d'autres moyens pour attaquer Maurice Gironcel. En tout cas, à Sainte-Suzanne, il sera toujours perdant. Car il a montré qu'il n'a pas le respect de la parole donnée, il n'est donc pas digne de confiance. Qui peut encore le croire ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

L'ONU appelle à allouer plus de ressources pour faire face aux conséquences du phénomène El Niño

60 millions de personnes menacées par la famine dans le monde

Les gouvernements et la communauté internationale doivent intensifier leurs efforts pour mettre fin à la souffrance des populations, renforcer la résilience et protéger les moyens d'existence suite aux effets dévastateurs du phénomène El Niño dans le monde entier, ont déclaré mercredi les responsables de trois agences des Nations Unies basées à Rome.

« Plus de 60 millions de personnes dans le monde, soit environ 40 millions dans l'Est et le Sud de l'Afrique, seront probablement confrontées à une situation d'insécurité alimentaire suite aux effets du phénomène climatique El Niño », ont averti dans un communiqué de presse conjoint l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

« El Niño a principalement provoqué une crise agricole et alimentaire », a précisé le Directeur général de la FAO, José Graziano da Silva, annonçant que son agence mobiliserait des financements supplémentaires visant à se concentrer sur une action précoce et anticipée, qui ciblera l'agriculture, l'alimentation et la nutrition.

Selon les trois agences, la Corne de l'Afrique, l'Afrique australe, le Couloir sec d'Amérique centrale, les Caraïbes, l'Asie du sud-est et les îles du Pacifique ont été les régions les plus durement touchées.

périures à la moyenne et d'inondations dans les zones affectées par une sécheresse liée au phénomène El Niño. Paradoxalement, les scientifiques prévoient que les zones inondées suite aux effets du phénomène El Niño soient, à leur tour, frappées par la sécheresse dans le cadre du phénomène La Niña.

D'après la FAO, le FIDA et le PAM, le nombre de personnes affectées par les effets combinés d'El Niño et de La Niña pourrait atteindre les 100 millions sans une intervention de la communauté internationale.

« Mobiliser les ressources pour agir rapidement dès maintenant peut sauver des vies et diminuer les dégâts tout en réduisant les frais à l'avenir », a déclaré la Directrice exécutive du PAM, Ertharin Cousin.

Afin de coordonner les interventions pour faire face à ces défis et mobiliser la communauté internationale, les trois agences de l'ONU et d'autres partenaires se sont réunis mercredi au siège de la FAO, à Rome.

de 4 milliards de dollars étaient nécessaires en vue de répondre aux besoins humanitaires des pays affectés par le phénomène climatique El Niño, dont 80% devraient servir à répondre aux besoins agricoles et alimentaires.

A l'issue de la réunion, un appel a été lancé par les agences afin de rétablir les moyens d'existence des agriculteurs qui ont été fortement affaiblis par les sécheresses liées au phénomène El Niño.

« Les petits exploitants agricoles en milieu rural sont affectés par ces catastrophes naturelles de manière disproportionnée car bon nombre d'entre eux dépendent de l'agriculture pluviale pour leur survie et leurs moyens d'existence et n'ont pas la capacité de se relever après les chocs », a déclaré la Vice-présidente du FIDA, Lakshmi Menon. « Nous devons investir dans le renforcement de leur résilience sur le long terme afin qu'ils soient mieux préparés aux prochains phénomènes El Niño et La Niña et puissent continuer de cultiver pour nourrir leurs familles », a-t-elle indiqué.

Phénomènes climatiques

La FAO, le PAM et le FIDA ont également appelé à davantage de préparation afin de gérer l'éventuelle apparition du phénomène climatique La Niña plus tard cette année, un phénomène climatique opposé et étroitement lié à El Niño.

Selon les scientifiques, La Niña s'accompagnerait de précipitations su-

4 milliards de dollars nécessaires

Le Ministre auprès du cabinet du Premier ministre du Lesotho, Kimetso Henry Mathaba, le Ministre somalien de l'élevage, de la foresterie et des pâturages, Said Hussein Iid, et la Ministre zimbabwéenne du service public, du travail et de la protection sociale, Priscah Mupfumira, étaient également présents.

Au cours de cette rencontre, les participants ont reconnu que près

C'en est trope !

Nous avons cueilli ces fleurs qui poussent sur sa tombe

1. Brève chronologie :

-À l'âge de 16 ans, à la suite d'une dispute avec son père, le jeune Paul claque la porte, quitte le domicile familial. Ça commence en 1901. Septembre, condamnation pour vol à 6 mois de prison avec sursis par la Cour d'Aix-en-Provence.

-1903, le tribunal de Chambéry le condamne à 3 mois de prison pour vagabondage. Roussenq fait appel. L'avocat général au terme de sa plaidoirie demande l'incarcération du jeune homme de 18 ans qui se lève et rétorque : « Quoi, aller par la route, pauvre et démuné est-ce criminel ? Mais ce sont les riches qui devraient passer en justice, forts de leurs crimes d'exploiteurs ! » L'avocat général qui se déchaîne, est interrompu d'un jet de croûton de pain dur en plein visage. Le pain dur, l'ancêtre de la chaussure (« Il l'a même pas bouffé, ce con. »). Le juge lui demande de faire des excuses, refus de l'adolescent. Cinq ans d'emprisonnement, Clairvaux dans l'Aube de 1903 à 1907.

-Incorporé en 1907 au 5ème bataillon d'Afrique (Bats' d'Af), camp militaire qui abrite des compagnies disciplinaires. « La vie des casernes est bien la plus abrutissante qui soit (...) Les soldats n'y sont que des machines à obéir ». Le pamphlet de Georges Darien, « Biribi, discipline militaire » (1890), n'y avait rien changé.

-1908. Altercation avec un officier, cachot. Il demande à en sortir. Refus. Il se dévêt de son treillis, le pend aux barreaux, y met le feu. Panique, fumée, on le fait sortir. Conseil de guerre : 20 ans de travaux forcés. Il embarque pour Cayenne.

2. La 'Vis comica', la force comique :

Tout un pan ironique du personnage est occulté par Daniel Vidal, mais mis en lumière par Albert Londres (« Au bagne », 1923, chapitre : « Roussenq, l'Inco »).

-Graffitis (cellules, bat-flanc, tronc de manguier), îles du Salut : « Roussenq salue son ami Dain », « Roussenq dit m... au gouverneur », « Face au soleil, Roussenq crache sur l'hu-

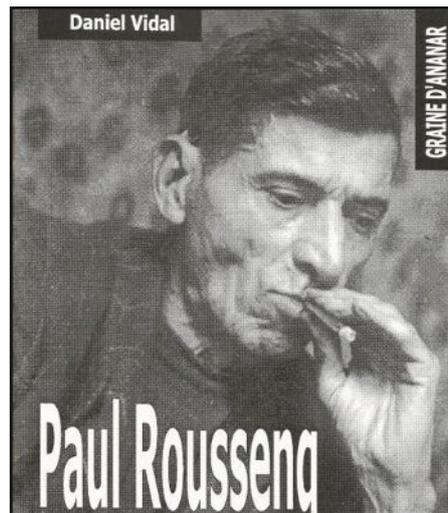
manité ».

-Portés au dossier du matricule 37.664 : « A excité ses camarades à l'hilarité par son bavardage continu pendant la sieste - 30 jours de cachot. »

« N'a pas cessé, pendant la sieste, d'appeler les autres punis pour les obliger à causer avec lui - 30 jours de cachot. »

« S'est catégoriquement refusé à se laisser mettre aux fers - 30 jours de cachot », puis « S'est catégoriquement refusé à se laisser déférer - 30 jours de cachot »...

« A grimpé jusqu'au sommet des barreaux de sa cellule et déclaré qu'il en redescendrait quand il lui



Paul Roussenq, le bagnard de Saint-Gilles du Gard par Daniel Vidal, co-éditions du Monde libertaire et Alternative libertaire.

plairait - 30 jours de cachot. »

-Par ses lettres qu'il envoie aux autorités, il efface les barreaux de sa prison ; il appelle le gouverneur « Ma chérie... », il lui écrit : « Je me contente de vous dire, à vous, gouverneur, que vous êtes un dégoûtant personnage ». Il y trouve des accents à la Bloy : « Lequel est le plus fainéant de nous deux, dites, descendant d'esclaves ? Lequel ? Moi, qui vous méprise et le dit, ou vous qui n'êtes qu'un marchand de pommades avariées ? J'en ai soupé, moi, de votre fiole, sac à charbon, rejeton d'une race subjuguée. Je vous emmène tous à la campagne : directeur, procureur, gouverneur, et toute la séquelle de sangsues. Ah ! vous faites un beau troupeau de

vaches ! Charognards ! Tas d'ordures ! Êtres infects vomis par la nature en un moment de dégoût. Je préfère ma place à la vôtre ! ».

Quand Albert Londres vient visiter Roussenq en 1924 au cachot, celui-ci se dresse, surpris de ne pas voir un uniforme et s'écrie : « Oh, un homme ! »

Depuis sa cellule infecte, il envoie au ministère des Colonies à Paris un poème qui vaut son pesant de cacahuètes :

« Ah ! douze ans sans rien faire !

Douze ans soustrait de la terre !

Ministre,

Crois-tu que c'est sinistre ?

C'est plus beau que ton maroquin ».

Maroquin attirant sa rime : coquin.

C'était une époque où les comiques ne passaient pas encore à la télévision : ils étaient encore au cachot. Fallait pas faire le malin, guignol !...

Et de cette belle justice, bien huilée, toute dégoulinante de sang, il en reste encore quelque chose.

3. Le lettré :

-Enfant unique, il se décrit « élève studieux sur les bancs de l'école », il s'intéresse aux mouvements révolutionnaires qui déferlent sur l'Europe. À 14 ans, il dévore les 19 volumes qui composent la « Géographie universelle » d'Élisée Reclus.

-Les lettres à sa mère témoignent de ses dons d'observation, de lucidité, de désillusion même, tel son livre de souvenirs : « 25 ans de bagne ».

Extrait d'une lettre. Relégation, arrivée à Saint-Laurent-du-Maroni : « Il y a là plusieurs centaines de pauvres hères, vêtus de haillons et pieds nus. Sur leur visage cadavérique se lit la faim qui les tenaille. (...) Ainsi fagoté et le mince pécule en poche, on est complètement libre de crever de faim ou de se pendre, à moins que l'on ne vole ou rapine. Si l'on se fait pendre, on a le gîte et le vivre à la prison des libérés, quand on ne retourne pas au Bagne numéro un. Belles perspectives ! »

C'était le temps où les colonies servaient de caves à l'hexagone, et la justice écrivait là les plus belles pages de son livre noir.

Jean-Baptiste Kiya

À Erwann Ty Ker.

Oté

Lo Brexit dann Roiyom ini : Kan inn plis inn i fé pi dé !

Roiyom ini lé dann fé-noir dopi ké lo pèp la vot pou sort dann l'érop (l'inyon éropèène si zot I vé). Koman in n'afèr konmsa l'arivé ?

La komans par lo fotbal : bann z'anglé laté éliminé dann uityèm final par bann zislandé, in pti lékip, lo lantrènèr i fé moityé d'tan antrènèr, moityé d'tan son métyé rashèr d'dan (dentis si zot i vé). Akoz bann z'anglé la pèrd ? Pars zot lété éstrésé par lo brexit bien sir !

Aprés, sé bann zournalis lo Sun (solèy) la komans douté, la di konmsa la pa bézoin pous azot tro pou ké zot i démisyone z'ot métyé zournalis : lo Sun l'avé amenn la guèr kont l'érop dann la kanpagn pou lo Brexit.

Armète èk sa la moné bann z'anglé (la liv), i dégrenn, i dsann, i dsann, i ariv o-fon. Mèm in dépitè l'érop in shèf an parmi bann brexité la démisyone son parti.

Arzout èk sa la di sé bann moun fénoir, sé bann demoun égri, bann demoun tro kouyon pou réisi dan la vi, bann vilin moun, ké la vote pou lo séparasyon. Bann moun ékléré, la vote kont lo séparasyon. In milyardèr la pass dann télé pou di : koman-koman i fo anil réfèrandome la.

Aprés ankòr na in plan pou tir La city (kartyé l'arzan) dann London pou amenn ali Edinbour (kapital l'ékos), sinonsa Pari, sansa dann La Hollande pétète ankòr dann péi bann bèlj. Sansa pou fé marsh la city avèk bann règloman éropèin donk fé kommann ali dopi l'érop.

Armète la dsi, dann lo pli gran sogré bann z'ékip la komans travaye pou amontr avèk lo brexit lo pib (lo kontèr la rishès). Lo Grann-Brétagne va dégrenn 4,5 pou san... Koman i fé in n'afèr konmsa ? Fastoch lé ga .I sifi fé rant dann bann mashine lo règloman ki sui : inn plis inn i fé pi dé, inn plis inn i fé 1,91. Sa lé posib sa ? tout lé posib koméla.*

Nb Avèk sa tout z'anglé i sa pèrd près sink pour san sak zot nana. Bin oui, ga, sa lé marké dann mashine !

Justin

« Ti shofèr i amenn gro bèrlyé » - In kozman po la rout

Sa in kozman pou dir konmsa i f opa fyé dsi l'aparans konm i di osi : ziz pa zoizo dsi son plimaz. Sa lé bien vré sa vi ké bann gro kamiyon la modèrnizé : la pi bozoin gro misk pou amenn ali, in moun normal i pé fèr in n'afèr konmsa. In dalon la rakont amoin in zistoir : in bèl kamiyon lo shofèr lé zéné par in pti loto, pti mèm. Li sonn son klaksone, la tèr i tranm, li fé konmsi li sa kongn avèk lo pti loto (in kat shovo sa !). Momandoné lo pti loto i arète an plin dann miltyé shomin. Lo bèl bèrlyé i éstop galman é li fé konmsi li sa bataye avèk lo shofèr lo pti loto. Sète-la i rouv son port, i dépliye ali é in boug plis dé mète i sort la-dan in moun konm Tarzan i sort la-dan. Shofèr Bèrlyé, i gingn zis lo tan pou li ardémarré, évite lo pti loto. Alé ! zistoir sé zistoir ! Ni artrouv pli d'van.